



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE



Annexe 6.I Délibération instaurant le droit de préemption urbain et périmètres à l'intérieur desquels s'applique le DPU

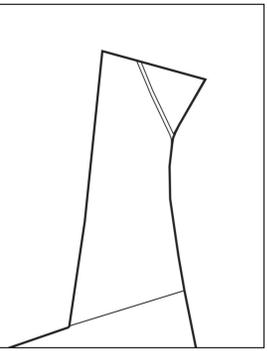
Document approuvé
0

SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
Seine-et-Marne

Secteurs dans lesquels s'applique le droit de préemption urbain

Echelle : 1 : 5000

Agence Urbaine Lorraine
12 rue Saint Georges
57000 Metz
Tel : 03 87 41 38 42
email : info@urbainlorraine.fr



Secteurs soumis au droit de préemption urbain

-  UA
-  UAIm
-  UB
-  UC
-  UR
-  UX
-  AUX
-  2AU
-  AU

